

Procès-verbal séance Février 2015

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite intervenir suite au décès de Monsieur Jacques PARDIEU. Il indique qu'après pratiquement 50 ans de vie municipale, Monsieur PARDIEU fait partie de ceux qui sont très chers à Aubigny. Il rappelle qu'il a siégé durant 7 mandats depuis 1965 où il a débuté à l'âge de 26 ans aux côtés de Monsieur Gaston Vannier. Il précise qu'il lui a demandé de rester sur le côté lors des dernières élections municipales en raison de son état de santé. Il s'est vraiment battu contre sa maladie. En raison de toutes ses heures passées à traiter les problèmes de la ville car personne n'a dû passer autant de temps dans cette mairie, c'était sa deuxième maison et parfois sa première vie, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à observer une minute de silence.

-

Monsieur le Maire s'assure du respect du quorum et communique à ses collègues les **pouvoirs** donnés par les conseillers municipaux empêchés :

Mme MALLET (procuration à M. AUTISSIER)
Mme KEMPF (procuration à Mme LEDIEU)
Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)
Mme DAUGU (procuration à M. MELLOTT)

-

Le Conseil municipal désigne **Madame JUBLLOT** en qualité de secrétaire de séance.

-

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le **procès-verbal du Conseil municipal en date du 29 Janvier 2015** qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés sans observations.

-

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BOUVARD qui rend compte des travaux de la **2° Commission réunie le 9 Février 2015**, qui ont porté sur les points suivants :

- Bilan sportif : Monsieur TASSEZ fait un point notamment sur les demandes de subventions, le nombre de licenciés albiens et extérieurs, et les modalités de location de matériels

- Demande présentée par l'ESA Tennis pour l'abattage d'arbres autour des courts

- Fleurissement : Monsieur GRESSET indique notamment que le jury 4 Fleurs visitera Aubigny en 2016 et qu'à cette occasion la décoration des massifs pourrait être faite avec les personnages de la BD « Astérix chez les pictes ». Il indique que le fleurissement est réalisé avec plus de 250 variétés de fleurs et que l'opération de vente de fleurs auprès des particuliers est reconduite en 2015.

- Fêtes Franco-Ecossaises : Monsieur GRESSET indique que les festivités se dérouleront du 10 au 12 juillet et que l'inauguration de la salle Bill Millin aura lieu à cette occasion. Il énumère les différentes animations programmées (marché écossais, ripailles, défilé, groupes dans les communes de la communauté de communes le dimanche matin, concert payant de Tri Yann le dimanche soir : 10 € dans les tribunes et 5 € pour les autres places).

Monsieur GRESSET demande que les dates des FFE 2016 soient fixées rapidement ; le 14 Juillet 2016 étant un jeudi, il convient de choisir le week-end précédent ou le week-end suivant cette date.

- Le Comice agricole se déroulera le 4 juillet 2015 avec des animations purement agricoles.

- Mise en place de la récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des fleurs, subventionnable par l'intermédiaire du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne, notamment pour les agriculteurs.

Madame RENIER précise que le Contrat de Pays n'est pas encore signé mais que cette orientation fait partie du projet.

- Réflexion sur un mode de chauffage bois pour chauffer le château et les écoles, et pour de futurs projets (gendarmerie ...)

Monsieur AUTISSIER indique qu'il convient de gérer au mieux la demande présentée par l'ESA Tennis pour l'abattage d'arbres autour des courts, ce qui pourrait limiter le passage d'antimousse et de décapage des surfaces des courts. L'année dernière, un gros nettoyage avait été réalisé au niveau des courts en raison de la présence de bouleaux.

Monsieur le Maire ajoute qu'en ce qui concerne les abattages d'arbres, celui prévu sur la place Europe est démarré. Il faut attendre le printemps pour se rendre compte de l'effet obtenu. Il est précisé que tous les arbres ne seront pas abattus car cela modifierait totalement les infrastructures locales et nécessiterait de prévoir à suivre un programme de plantation, ce qui aboutirait à un projet plus onéreux. Le programme présenté par la société HLM de constructions au fond de la place doit être revu en raison de la présence de conduites d'assainissement et d'eau sous les maisons.

Les arbres de bordure de route sont restés en place et une rangée de rhododendrons pourrait être installée au centre. Les chênes ont été plantés également avenue de la Gare comme prévu.

- Vente de fleurs aux particuliers : Monsieur le Maire indique que la mairie propose des fleurs par l'intermédiaire d'une entreprise choisie sur appel d'offres. Cet intermédiaire dépose les commandes aux services techniques où les particuliers viennent les retirer. On sert de faire-valoir dans l'espoir de trouver une uniformité dans la décoration de la ville.

- Comice : Monsieur le Maire indique qu'une ferme sera implantée dans les Grands Jardins avec une animation. Il y aura des producteurs de légumes anciens le long de la montée de la place avec exposition de matériel agricole. Il a été demandé l'installation de bacs de céréales dans les Grands Jardins pour montrer le blé, le maïs, et l'orge aux enfants.

- Chauffage bois : Monsieur le Maire indique que ce moyen de chauffage peut être examiné. Il rappelle qu'une étude avait été effectuée il y a quelques années pour chauffer l'Ehpad et des locaux voisins, l'investissement était conséquent et nécessitait un nombre important d'usagers pour rentabiliser l'équipement.

Monsieur GRESSET précise que ce type d'équipement a beaucoup progressé depuis quelques années. Il y a aujourd'hui très peu de déperdition.

Monsieur AUTISSIER indique que pour chauffer des bâtiments comme le château et les écoles, il faudrait reprendre une grande partie de l'installation pour la mettre en conformité avec une chaudière bois.

Madame RENIER confirme qu'une telle installation est particulièrement intéressante lorsqu'il s'agit d'un nouveau projet mais son application à une installation existante apparaît plus compliquée.

En conclusion, il paraît intéressant d'étudier ce genre de projet sur de nouvelles constructions.

Madame GRESSIN ajoute qu'il convient de réfléchir également à la capacité de stockage du bois sur un système de ce type.

- Diminution des agents municipaux : sur cette observation, Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas eu une diminution aussi importante que cela et rappelle que l'orientation est aux changements d'organisation pour répondre aux besoins avec le nombre d'agents en place à ce jour.

Monsieur le Maire indique que la diminution de personnel est aujourd'hui terminée.

-

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ROUARD qui rend compte de la **6° Commission en date du 4 Février 2015** dont les travaux ont porté notamment sur les points suivants :

- réunion du Conseil départemental sécurité et prévention de la délinquance. Monsieur Rouard a présenté à cette occasion les actions de prévention de la délinquance menées au niveau de la Maison des Jeunes ainsi que l'action « promeneurs du net » menée sur Facebook qui est exemplaire au niveau du département. La vidéo protection en place sur Aubigny a été reconnue comme exemplaire tant au niveau du nombre de vidéos implantées que dans l'usage qui en est fait, ce qui permet d'élucider un nombre important d'affaires sur Aubigny et sa région.

Il a été souligné l'action menée par la brigade de gendarmerie et la police municipale. Il y a une véritable coordination de ces services. Monsieur ROUARD adresse ses remerciements pour le travail accompli. De toute la région centre, la circonscription de Vierzon est celle dans laquelle les patrouilles de gendarmerie sortent le plus souvent.

- être citoyen à Aubigny : les incivilités

Monsieur ROUARD demande que la commission communication se penche sur le sujet ;

Madame RENIER propose que les deux commissions se réunissent sur ce point.

- les voisins vigilants : Monsieur ROUARD précise qu'il existe un organisme qui propose ses services moyennant une rémunération. Une réflexion sera menée sur ce sujet.

Madame BUREAU indique que ce dispositif a été mis en place au niveau des commerçants en collaboration avec la Chambre de commerce. Lorsqu'un acte délictueux a été commis à Vierzon, les albinis ont les informations immédiatement afin de se préparer à une éventuelle arrivée des malfrats sur Aubigny.

Monsieur ROUARD ajoute que la gendarmerie et la police municipale rencontrent régulièrement les commerçants d'Aubigny.

> Débat d'orientations budgétaires 2015

Monsieur AUTISSIER rappelle que ce débat doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Le vote du budget 2015 s'effectuera vraisemblablement dans la deuxième quinzaine de mars (26 mars cette année), l'intégralité des éléments nécessaires au débat a été adressé aux membres du Conseil municipal.

Monsieur AUTISSIER indique que le budget 2015 devra faire face à une nouvelle baisse des dotations de l'Etat (de l'ordre de 140 000 € cette année), les recettes de fonctionnement seront en baisse de 2,97 %. Il conviendra donc de poursuivre le rythme des baisses de nos charges afin de maintenir une capacité d'investissement essentielle à l'économie locale.

Il rappelle que l'Etat impose néanmoins des mises en place telles que la réforme des rythmes scolaires et le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communes (FIPC).

Il souligne que depuis 4 ou 5 ans, la masse salariale est restée plane en ne renouvelant pas des départs en retraite. On est aujourd'hui en phase de stagnation car on risquerait de mettre en péril certains services.

Monsieur le Maire indique qu'après avoir optimisé les locaux communaux et renégocié les tarifs du gaz, une négociation des tarifs de l'électricité sera opérée en 2015 et les orientations budgétaires seront axées, en investissement, sur l'économie et l'emploi.

La ville d'Aubigny injectera près de 1 300 000 € dans l'économie locale, notamment dans les dossiers suivants :

- le projet de réhabilitation de la maison des associations en cinq studios pour jeunes travailleurs est estimé à 200 000 € avec un soutien possible de l'Etat et de la Région centre au titre du contrat de Pays
- la poursuite de l'aménagement du rond-point Sud de la RD 940 et sa liaison avec la ZA du Guidon
- la restauration du cloître des Augustins débutera également en 2015 par la démolition de la partie la plus récente, estimée à 100 000 €. Cela permettra de demander le classement de ce monument.
- un aménagement sera effectué entre la Maison François 1^{er} et l'église. Cet espace sera le point de départ d'un circuit lumineux (rue du prieuré, rue du charbon, place adrien arnoux, rue des foulons, rue du bourg coutant).
- la commune consacrera environ 80 000 € dans l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Au niveau de la fiscalité, Monsieur le Maire souligne qu'elle n'a pas été majorée, que l'autofinancement est dans la moyenne des villes de même strate, que la dette est inférieure à celle des villes de même strate, que le ratio dit de risque financier est de 4.10 pour 6.64 dans les autres communes. Ces chiffres clés montrent que les finances communales échappent pour l'instant à l'effet ciseaux.

760 000 € de capacité d'autofinancement permettront de reprendre les projets de développement et notamment l'aménagement de la zone d'activités du Guidon et sa prolongation.

Pour ce qui concerne le remboursement de la dette, Monsieur le Maire indique que des négociations sont en cours avec les banques pour renégocier les emprunts.

Madame RENIER souhaite rectifier la rédaction de la dernière phrase de la page 32 en indiquant que le Pays « pourrait participer » à hauteur de 30 % et non le Pays participera. En effet, le Contrat de Pays n'est pas signé à ce jour, le programme d'actions est parti à la Région pour signature avant l'été.

Questions de Monsieur MELLOTT :

- page 28 : quel est le montant alloué aux services à la population ?

Monsieur AUTISSIER indique que la réponse sera donnée le mois prochain

- page 29 : combien coûtait l'organisation du réveillon qui a été transférée à une personne de droit privé ?

Monsieur AUTISSIER répond que le coût net à la charge de la Commune s'élève à plus de 3 000 €

- page 31 : la démolition du cloître est-elle budgétée et quel en sera le montant ?

Monsieur le Maire indique qu'il est noté 100 000 € pour cette année dans le DOB

- A-t-il été envisagé du solaire sur les bâtiments publics (complexe Yves du Manoir, services techniques) ?

Madame RENIER indique qu'une étude avait été réalisée sur ce sujet et l'ensoleillement était trop moyen pour ce type d'équipement.

Monsieur AUTISSIER rappelle qu'il n'y a pas de recul sur le devenir des panneaux au bout de 15 ou 17 ans et que les services d'incendie ne peuvent pas projeter certains produits directement sur ce type d'équipement. Dans le cadre d'une restructuration totale comme celle du silo, il pourrait y avoir une réflexion menée dans ce sens pour couvrir la partie la plus ensoleillée de la toiture avec ce type de matériau. Il précise également que l'architecte des Bâtiments de France ne peut autoriser le photovoltaïque dans tous les secteurs d'Aubigny.

Monsieur GRESSET ajoute que la structure du bâtiment doit être capable de supporter ces équipements, ce qui ne serait pas le cas pour le gymnase. Pour ce qui concerne la solution éolienne, Aubigny ne dispose pas d'un emplacement favorable. L'éolien doit être jumelé avec les panneaux photovoltaïques.

Monsieur le Maire indique que des recherches sont en cours sur l'éolien avec la réalisation « d'arbres éoliens ».

> Convention de mise à disposition du Parc des sports Joseph Morin

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'accueillir 6 000 personnes le 6 juin. L'ensemble du parc des sports est mis à disposition ainsi que le matériel nécessaire à l'organisation de la manifestation. La société a été séduite par le fait d'utiliser les locaux du centre de loisirs pour les enfants, le petit étang pour organiser des promenades en pédalo ou encore le terrain de rugby derrière le CRJS pour y présenter un spectacle. Cette journée de mise à disposition a été négociée moyennant le prix de 12 500 €.

C'est un partenariat particulièrement intéressant, l'équipe sera sur place pendant une semaine pour préparer la manifestation, ce qui sera également favorable à l'économie locale durant ce temps.

Cette demande a donné l'occasion de réaliser une plaquette de présentation de la ville susceptible de former un support attrayant pour de futures demandes similaires.

Monsieur le Maire souligne que les particularités d'Aubigny qui ont attiré la société événementielle sur ce projet sont celles sur lesquelles il faut travailler dans le but d'attirer le plus de manifestations possible.

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver la mise à disposition du Parc des Sports Joseph Morin au profit du Crédit Agricole Centre Loire du 1^{er} Juin au 10 Juin inclus, moyennant une redevance de 12 500 €, aux conditions reprises dans la convention annexée à la présente délibération.

Les agents organisateurs seront sur place dans le cadre du parc des sports tout au long de la semaine précédant la manifestation mais le parc sera fermé uniquement le 7 juin 2015.

Sur une question de Madame RENIER, il est indiqué qu'une salle des Terrasses de la Nère est louée simultanément à la manifestation en limitant les places de parking à celles situées en façade des salles.

Monsieur MELLOTT demande si l'organisateur est le Crédit Agricole ou le comité d'entreprise.

Monsieur le Maire répond que le Crédit Agricole passe par une société d'événementiel pour organiser cette manifestation.

Madame RENIER précise que cette réunion est organisée à destination des collaborateurs du Crédit Agricole et de leur famille. Elle regrette que le projet de convention ne soit pas joint à l'exposé des motifs.

> Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme

Monsieur TURPIN rappelle que le Conseil municipal a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme en juin 2014. Il ajoute que des observations ont été émises par les services préfectoraux notamment sur le secteur A (agricole) et Ah (secteurs avec corps de ferme ou habitations isolées).

Il précise que le PLU actuel compte 70 ha urbanisables qui ont été ramenés à 38 ha dans le projet présenté et la Préfecture demande que cette surface soit limitée à 18 ha.

Monsieur le Maire indique que dans les 18ha, il existe notamment une propriété qui représente plus de la moitié des 18ha. Lors d'une réunion avec Madame la Préfète et les services de l'Etat, il s'est avéré qu'il n'avait pas été tenu compte notamment du fait que les zones déjà impactées par le giratoire Sud et les terrains alentours étaient toujours inscrits en zone rurale alors que les autorisations avaient été délivrées. A l'issue de cette réunion, Madame la Préfète a accordé 37ha de zones urbanisables, seule une partie des terres côté Est a été remise en zone rurale. Toutes les restructurations de PLU tendent à remplir les zones non construites existantes avant d'étendre. Certaines communes appliquent une pénalité aux propriétaires de parcelles nues situées en centre ville et qui ne souhaitent pas les proposer à la vente. La même démarche existe pour les logements vacants (Aubigny compte 300 logements vacants). Le législateur ne souhaite pas augmenter les infrastructures nécessaires aux constructions réalisées vers l'extérieur alors qu'il existe des terrains à construire non utilisés en centre ville.

Madame RENIER indique qu'il s'agit d'une vision très urbaine de la société qui met à mal le monde rural.

Monsieur AUTISSIER souligne que le coût des assainissements devient particulièrement élevé avec un coût représentant 25 fois le prix du terrain.

Ces modifications repousseront la mise en application du PLU en fin d'année.

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'arrêter le nouveau projet modifié de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aubigny-sur-Nère tenant compte des observations émises par les services de la Préfecture.

> Bilan d'activités du Syndicat mixte du Pays Sancerre-Sologne

Madame RENIER précise que sur les 4,07 €/habitant versés par les communes au syndicat, 1,88 €/habitant sont destinés au fonctionnement du syndicat ; 2,19 € sont destinés à financer l'OPAH qui est une opération programmée sur une durée de 5 ans, et 1 €/habitant pour la mission locale.

Pour ce concerne la contractualisation avec le Conseil Régional du Centre, 2014 était la dernière année du 4^{ème} contrat de pays, le montant des subventions engagées au 31.12.2014 était de 5 119 000 € avec un montant d'investissement de 16 198 000 €.

En juillet 2014, une présentation du nouveau Contrat de solidarité territoriale a eu lieu par le Conseil régional. Un appel à initiatives a été opéré jusqu'en décembre, les communes ont proposé les projets pour les cinq ans à venir. Le projet de contrat a une enveloppe globale de 5 M€ ainsi que des enveloppes additionnelles dont une de 370 000 € réservée pour Aubigny en sa qualité de pôle de centralité.

Le Pays Sancerre-Sologne s'est associé au Pays Loire Val d'Aubois (au Sud du Sancerrois de Héry à Cuffy) en vue de présenter une candidature conjointe Leader, dans les domaines du tourisme et de la culture.

Depuis la fermeture de l'association de gestion de la Maison de l'Emploi due au défaut de versement de subventions par l'Etat, le Syndicat de Pays a repris la gestion de la Vitrine des métiers avec le personnel. En 2014, l'animation a été faible mais un programme 2015 a été établi et publié dans la presse dernièrement.

La participation des communes au titre de la mission locale s'établit à 1 €/habitant. Pour 2014, 954 jeunes ont été en contact avec la mission locale dont 263 nouveaux inscrits, 382 ont signé un contrat de travail, 43 un contrat par alternance, 124 une formation et 22 ont repris une scolarité.

Le Syndicat de Pays a déposé un dossier en septembre 2011 pour un projet d'opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services. En avril 2014, le projet a été validé et les premiers dossiers ont été traités au cours de l'année 2014.

Le Syndicat de Pays a fait de l'économie touristique un axe majeur dès 1998. Le concept des Pays, des ballades et des randonnées a été créé avec une randonnée équestre qui tient une place toute particulière. Beaucoup de centres équestres ont été aidés et l'année 2014 a été consacrée au balisage des itinéraires (450 km balisés sur les 700 identifiés). La première randonnée équestre a eu lieu le 28 septembre 2014.

A la suite des élections municipales, les membres du Pays ont été renouvelés et le Pays a décidé de conserver la présidence de deux comités de pilotage pour deux sites Natura 2000.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a pour but de lutter contre la précarité énergétique et de revaloriser le niveau de confort des logements, tant pour les propriétaires occupants que pour les propriétaires bailleurs. Au terme de deux ans, 2 500 000 € de travaux HT ont été réalisés sur le territoire du Pays avec des subventions distribuées à hauteur de 1 100 000 €, ce qui représente une activité économique sur le bassin.

En juillet 2014, une convention a été signée avec l'Agence de l'Eau pour 300 assainissements non collectifs. Au 31 décembre 2014, 225 contrôles ont été réalisés et au 30 novembre 478 000 € de travaux ont été subventionnés et 207 000 € de subventions données. Le Pays a la compétence SPANC sur une partie de son territoire, Aubigny a adhéré à la CDC.

Le Pays détient la compétence hydraulique sur le bassin versant des Sauldre du Cher. En septembre 2013, une étude a été lancée sur le futur contrat territorial des milieux aquatiques des Sauldre du Cher destiné à reconquérir la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Les actions qui seront entreprises viseront à corriger les différences constatées entre l'état actuel des rivières et leur fonctionnement normal. En 2014, le diagnostic morphologique de terrain a été réalisé.

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal prend acte du bilan d'activités 2014 du Syndicat mixte du Pays Sancerre-Sologne.

> Convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher

Sur le rapport présenté par Monsieur CHAUSSERON, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher, regroupant en un document unique les engagements au titre de la prestation de service ordinaire Accueil de loisirs sans hébergement périscolaire et/ou extrascolaire et/ou accueil jeunes et de l'Aide spécifique rythmes éducatifs.

> Avenant n° 2 au Contrat Enfance Jeunesse

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver les termes de l'avenant n° 2 au contrat enfance jeunesse intégrant l'accueil de loisirs du mercredi après-midi pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2014 afin que la période de fonctionnement du service, de septembre à décembre 2104, puisse être prise en compte pour l'attribution de la prestation de service.

> Organisation d'un séjour été au profit des adhérents de la Maison des Jeunes

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'organisation d'un séjour été 2015 dont le budget prévisionnel s'établit à 10 022 € en dépenses et en recettes, avec une demande de subvention d'un montant de 5 700 €.

Madame GRESSIN précise que le dossier doit être déposé dès aujourd'hui pour réserver les crédits auprès de la CAF. Les enfants vont faire les démarches pour créer le séjour, tant pour rechercher l'endroit que pour en déterminer le financement et les activités. Ce séjour serait proposé sur la troisième semaine du centre de loisirs d'été.

Sur une question de Madame CHARON-COLIN, Madame GRESSIN indique que les enfants intéressés ne se sont pas encore fait connaître car l'information doit être donnée après les vacances de février. Ils auront toutes les plages horaires d'ouverture de la maison des jeunes et les vacances pour l'organiser avec un référent sur le projet. Elle ajoute que ce séjour aura lieu à la mer.

Le séjour sera ouvert à hauteur au nombre d'enfants correspondant à un encadrement de deux animateurs (1 animateur pour 12 jeunes).

> Tarifs de location de salles

Monsieur ROUARD indique que les salles concernées par ce projet de délibération sont destinées à être mise à disposition en remplacement des salles de la maison des associations. Il s'agit de la salle Bill Millin, de la salle 34 F et de la salle de réunion du relais de services publics.

Sur le rapport présenté par Monsieur ROUARD, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de fixer les tarifs suivants :

	A but non commercial	A but commercial
Salle Piper Bill Millin	70 €	140 €
Salle 34 F	50 €	100 €
Salle de réunion R.S.P	70 €	140 €

Monsieur AUTISSIER indique que les tarifs ont été évalués au regard des tarifs appliqués dans d'autres salles. Il souligne que la salle Bill Millin est de plus en plus utilisée et qu'il convient par conséquent de protéger la tapisserie.

Monsieur ROUARD ajoute qu'il convient également de protéger les tapisseries installées dans la salle des mariages. Il précise que pour les réunions des associations, la 34 F peut également être proposée.

Monsieur le Maire précise que la salle de réunion du RSP sera mise gratuitement à la disposition des associations pour une manifestation annuelle et qu'elle est réservée prioritairement aux associations à but social.

INFORMATIONS DIVERSES

1/ Calendrier des manifestations :

Date	Lieu	Manifestation
Jeudi 19 Mars 2015		Journée Nationale du Souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc
Vendredi 20 Mars 2015	La Forge	One man show « Vent Divin » (Humour)
Samedi 21 Mars 2015	Marché hebdomadaire	Déambulation musicale "Quator Mégamix"
Samedi 21 Mars 2015	Salle des fêtes	Loto organisé par l'Ecole des Grands Jardins
Samedi 21 et Dimanche 22 Mars 2015	Galerie François 1er	Exposition artistes amateurs avec inauguration le Samedi
Dimanche 22 Mars 2015	Gymnase	Elections départementales : tableau déposé sur la table à remplir et retourner pour assurer la tenue des bureaux de vote

		Madame RENIER demande à ses collègues de retourner rapidement leurs disponibilités pour la tenue des bureaux de vote et ajoute que des créneaux de 2 h minimum sont demandés.
--	--	---

2/ Calendrier des réunions :

Jeudi 19 Mars 2015 à 20 H 00	Salle des Commissions	8° Commission - Finances
Jeudi 26 Mars 2015 à 20 H 30	Salle Louise de Keroualle	Conseil municipal

3/ Madame RENIER remercie Madame MARTIN qui s'est beaucoup investie dans la réalisation du **bulletin municipal** ainsi que Madame BRIATTE.

4/ Madame GRESSIN fait un point sur le **centre de loisirs du 23 au 27 février**. Les inscriptions ont légèrement diminué avec 26 enfants inscrits à la journée et 9 à la demi-journée.

La Maison des Jeunes organise son séjour de ski à Gourette avec 22 jeunes inscrits.

L'école des Grands Jardins a fait un exercice de confinement par rapport aux risques Butagaz.

5/ Monsieur DEROTTELEUR indique que toutes les inscriptions au **1^{er} Salon des amateurs** n'ont pu être acceptées en raison de la masse. 27 exposants ont été retenus pour cette année et une liste d'attente a été ouverte. L'inauguration aura lieu à 10 H 30 le samedi 21 Mars prochain.

6/ Monsieur MELLOTT présente Genmag qui est le **bulletin municipal** produit par la ville de Genevilliers et qui comprend à la fin un espace réservé à la libre expression où chaque groupe de la ville de Genevilliers a un droit d'expression. Cet espace existe également à Lorient et dans le magazine du Département, mais pas dans celui d'Aubigny-sur-Nère. Il regrette que cet outil de communication qui est diffusé sur l'ensemble de la Commune ne comprenne pas l'expression de tout le Conseil municipal.

Monsieur le Maire répond que l'espace réservé à l'opposition dans le fascicule du Conseil général ne reflète pas la proportion d'élus. En tout état de cause, cela n'a pas été fait de manière délibérée et aucune demande d'espace n'a été formulée. De plus, il s'agit d'une simple information qui n'a pas de connotation politique.

Un espace sera réservé à l'opposition dans le document qui sera réalisé l'année prochaine dans la mesure où l'intervention restera dans le cadre de l'information municipale.

Madame MARTIN indique également que les actions de la 34 F menées au cours de l'année n'ont pas fait l'objet d'un article dans ce bulletin municipal et présente des excuses aux personnes qui ont pu être offusqués de cette omission.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 H 20.